

CR rencontre du 5/10/2017
Installations Sportives
IA IPR EPS, CTP EPS, SNEP

Présents :

Mme Burg, M. Quincy, M. Minazzi

Pour le SNEP : Alain Girardet, Pascal Rimet, Emilie Ducret

Cadre de la rencontre présenté par Mme Burg :

Nous sommes là pour un partage d'informations.

Il faut avoir conscience que les enveloppes budgétaires sont contraintes.

Il s'agira pour nous pas d'infléchir mais de sensibiliser les CT.

Le travail sur les IS n'a pas pu être poursuivi ces 3 dernières années car il n'y avait que 3 IPR. Le fait d'être 5 permet de reprendre ce travail.

Présentation SNEP :

Alain retrace l'historique du travail du SNEP sur les IS dans le département.

Les nouveaux collèges sont toujours dotés de « salle » pour l'EPS. Ces dotation pourrait être améliorées grâce à une concertation des utilisateurs de manière systématique.

Les rénovations avaient été planifiées et sur la communauté de commune d'Annecy on a vu des rénovations intéressantes (Meythet, Beauregard, Evire) jusqu'à un coup d'arrêt sans explication (pile au moment de la candidature pour les JO 2018...).

Les rénovations programmées sur le LP Gordini et le collège le Semnoz à Seynod et le collège des Barattes à Annecy-le-vieux sont en stand-by.

Le SNEP a obtenu des financements pour les APPN, le savoir-nager et le savoir-skier.

Mais notre proposition d'un droit à finance avec des clés de répartition (comme ce qui se faisait il y a encore 3 ans pour les lycées avec la région) n'a pas été retenue par le CD . Elle permettrait pourtant plus d'équité.

Savoir-nager : on remarque des tarifs coût élève très différents d'un bassin à l'autre.

Il est impératif que lors de nouvelles constructions les normes d'amortissement soient respectées. Des pistes en bitume ne sont plus acceptables aujourd'hui !

L'enquête de 2015 :

Nous accédons aux résultats de l'enquête réalisée en avril 2015.

M. Minazzi précise que ces résultats sont un document de travail et qu'ils ne sont pas publiables.

5 établissements sont considérés comme des points noirs où il faut agir de toute urgence pour améliorer les conditions d'enseignement de l'EPS : le collège de La Roche, le collège de Scionzier et le collège des Barattes à Annecy le vieux, le Lycée Lachenal à Pringy, le LP Gordini à Seynod.

3 autres établissements font partie du groupe prioritaire : Le collège du Semnoz de Seynod, le Collège le Clergeon à Rumilly et le collège Blanchard à Annecy.

Mme Burg, M. Quincy et M. Minazzi ont déjà rencontré les principaux des collèges de La Roche et de Scionzier.

Optimisation de l'utilisation des IS :

Concernant le partage avec les primaires, plusieurs collègues nous ont fait part de leurs difficultés pour partager les installations municipales : soit elles sont totalement dédiées aux primaires qui ne les utilisent pas toujours. Soit les plages réservées ne sont pas totalement utilisées. Et souvent il est

très difficile de mettre en place un travail d'anticipation (pas d'invitation aux réunions de répartition, pas de réunion, distribution en septembre...)

Mme Burg propose de travailler avec les IEN de circonscription pour essayer de mettre en place des réunions pour anticiper l'utilisation de l'installation.

Nous rappelons que les communes ont à y gagné puisque le CD paie la location de la salle aux communes.

Difficulté d'utilisation de ses propres installations :

Nous expliquons que dans certains établissements, les collègues ne peuvent pas profiter pleinement de leurs installations car les emplois du temps EPS sont pris en dernier.

Mme Burg nous assure que si les équipes saisissent les IPR, ils interviennent auprès des chefs d'établissement pour que les EDT EPS soient pris en compte en 1er.

Rencontre avec le CD :

Mme Burg, M. Quincy, M. Minazzi rencontre Mme Jeanbois, du CD, ce jour.

Nous avons évoqué ensemble les points qui pourraient être abordés :

- Mise en place d'un Groupe de travail IPR DASEN CD

Il permettrait d'aborder les points suivants : comment est utilisé le guide des IS lors des constructions ? La sollicitation d'un expert pourrait-elle être envisagée au moment de la décision de fabrication,

- Lignes budgétaires : lors des rénovations de collège, l'EPS est-elle intégrée dans le collège ? Ou bien s'agit-il d'un budget différent ? Peut-on systématiquement intégrer l'EPS à la rénovation ?
- Comment envisager un plan de rénovation cohérent en fonction des carences mises en évidence ?
- Dotation initiale pour une nouvelle structure (gros matériel, mais encore ?) La question sera plus précisée pour le nouveau collège de Rumilly et le nouveau gymnase d'Alby. (Vers un cahier des charges?)
- En cas d'utilisation d'une salle du collège pour l'EPS (salle polyvalente...) d'un point de vue de la sécurité, qui vérifie les normes ?
- Le cas de Scionzier : suite à la rénovation du collège, l'EPS perd 2 salles que les collègues avaient âprement négociées pour fonctionner décentement. Quelle compensation est envisageable ?
- Les établissements « points noirs » comment faire évoluer la situation ?
- Qui sera l'interlocuteur pour les questions d'IS?

Pour terminer cette rencontre, Mme Burg nous a assuré qu'ils reprenaient le dossier des installations sportives en main. Le partage des informations avec nous est important mais elle nous a demandé de limiter notre intervention pour que nous ne « braquions » pas le CD.

Nous acceptons bien volontiers que l'institution prenne ses responsabilités mais que si les choses restent en l'état durablement nous agirons avec détermination pour améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des collègues car nous considérerions que tout aura été essayé (dialogue avec les partenaires sociaux, dialogue avec l'institution...). Vous pouvez compter sur notre pugnacité pour défendre ce dossier à chaque CDEN.